

**COMMUNE DE CLARENSAC  
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026**

<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b>	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</b>	<b>25</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS</b>	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE PROCURATIONS</b>	<b>2</b>

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à dix-neuf heures et trente minutes  
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION** : 14 avril 2026

**PRESENTS** : Messieurs GERVAIS, PONSY, OLIVE, CORPELET, DI VALENTIN, HAMARD, LOOTEN, PLUMEAU, DAUPHIN, ETIENNE, COMTAT et PASCAL Mesdames PASCAL, BOISSET, BONAMI, SUTRA, BEMBA, BOUCHET, CIANELLI, KRAWCZYK, LE BORGNE, GAUER, CAUVIGNY, DURIS et ARRIGONI.

**ABSENTS** : Mesdames DE MEULEMEESTER et CHARRIERE

**PROCURATIONS** : de Madame DE MEULEMEESTER à Monsieur GERVAIS ; de Madame CHARRIERE à Madame BONAMI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame KRAWCZYK

**Délibération n° 13-04-2026 : Désignation des délégués de la commune au Syndicat Mixte des Garrigues De La Région De Nîmes**

Monsieur le maire, rapporteur, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-09-13-B1-003 portant création du Syndicat Mixte des Garrigues De La Région De Nîmes,

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte des Garrigues De La Région De Nîmes indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès de ce syndicat,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Administration Générale – Finances – Economie – Personnel – Communication » réunie en date du 08 avril 2026,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant que par exception, par un vote à l'unanimité des membres du conseil municipal il pourra être décidé de ne pas procéder aux désignations ou nominations par le biais d'un scrutin secret, en l'absence de disposition législative ou réglementaire contraire,

Le conseil ayant voté à l'unanimité, il est dès lors procédé à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à main levée.

Monsieur le Maire demande aux candidats au poste de délégué titulaire de se faire connaître.

Sont candidats :

**Frédéric PLUMEAU**

Monsieur le Maire demande aux candidats au poste de délégué suppléant de se faire connaître.

Sont candidats :

**Antonio DI VALENTIN**

Il est procédé au vote.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité pour le titulaire, comme pour le suppléant, décide :**

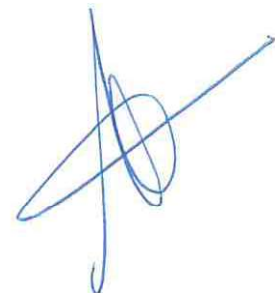
- Article 1 : De désigner les délégués suivants au Syndicat Mixte des Garrigues De La Région De Nîmes pour représenter la commune de Clarensac :
  - o Frédéric PLUMEAU délégué titulaire
  - o Antonio DI VALENTIN délégué suppléant
- Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Fait à CLARENSAC, le 27 avril 2026

Le Maire  
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance  
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le